

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement
de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 13 février 2025

Liste des délibérations publiée le 21 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

10

**Tarification des droits
d'engagement, modalités
d'inscriptions, d'annulation
et de remboursement
aux épreuves
du Trail de l'Aqueduc**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), DUPUIS (pouvoir à Mme BAZAILLE), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise la cinquième édition du Trail de l'Aqueduc qui aura lieu le samedi 11 et le dimanche 12 octobre 2025.

Le Trail se décline en 3 épreuves distinctes :

- Une épreuve de 42km et 1000m D+ : **"L'expédition"**, parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost. Celle-ci pourra être uniquement effectuée individuellement.
- Une épreuve de 22km et 600 D+ : **"Un Indien sur l'Aqueduc"**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Celle-ci pourra être effectuée individuellement ou en « duo », à savoir 2 concurrents qui effectuent le parcours ensemble de bout en bout.
- Une épreuve de 11km et 270 D+ : **"La ruée vers l'or"**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Celle-ci pourra être uniquement effectuée individuellement.

La manifestation sera également support de cinq autres épreuves non chronométrées :

- Une randonnée – marche nordique, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une course « parents / enfants » pour les enfants âgés de 4 à 5 ans accompagnés d'un de leurs parents qui aura lieu sur l'aire de départ / arrivée.
- Deux courses enfants, une pour les 6-8 ans et une pour les 9-10 ans, dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.
- Une nouvelle course pour les 11-14 ans qui comprendra une boucle à l'extérieur du complexe sportif

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Considérant que les différentes épreuves de cette manifestation font l'objet de droits d'engagements et de conditions particulières d'inscriptions tel que défini ci-après :

Droits d'engagement :

Course	11km solo	22 km solo	22km duo	42km solo
Tarif période 1	11,00 €	22,00 €	44,00 €	42,00 €
Tarif période 2	14,00 €	26,00 €	52,00 €	46,00 €
Tarif période 3	17,00 €	30,00 €	60,00 €	50,00 €
Sur place*	17,00 €	30,00 €	60,00 €	50,00 €
Catégories	Année 2010 et avant	Année 2006 et avant	Année 2006 et avant	Année 2006 et avant

Période 1 : du lundi 14 avril au dimanche 29 juin 2025

Période 2 : du lundi 30 juin au dimanche 14 septembre 2025

Période 3 : du lundi 15 septembre au samedi 11 octobre 2025

Les inscriptions pourront être clôturées avant le 12 octobre en fonction du taux de remplissage de chaque course, selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous.

Des inscriptions pourront être faites sur place pour les courses enfants si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne.

Course	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Course adolescent 2500m	Randonnée 11km	Course « parents enfants »
Tarif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	11,00 €	Gratuit
Catégories	Années 2017 à 2019	Années 2015 et 2016	Années 2011, 2012, 2013 et 2014	Tout public	Années 2020 et 2021 + 1 parent

Les frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne sont équivalents à 5 % des droits d'engagement et sont au minimum de 1 € TTC. Ils sont à la charge des concurrents en complément des droits d'engagement. Ils ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif de non-participation ou d'annulation de la course.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation et/ou un lot finisher pour les courses chronométrées.

Des prestations optionnelles peuvent être proposées lors de l'inscription sur la plateforme en ligne (tee-shirt, repas...). Elles sont au choix des concurrents et n'impactent pas le tarif des droits d'inscriptions. Les prestations choisies sont réservées et payées au moment de l'inscription, pour être retirées ou consommées le jour de la manifestation.

Nombre d'engagements :

Pour des questions de sécurité et d'organisation, le nombre de concurrents sera limité.

Course	11km solo	22km solo	42km solo et relais	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Course enfant 2500m	Randonnée 11km	Course parents enfants
Nombre de participants	600	500	200	200	200	200	200	200

L'organisation se réserve le droit d'inviter un certain nombre de concurrents. Des dossards seront en particulier réservés aux partenaires mais également aux coureurs dont la cote ITRA est supérieure à 650 chez les femmes et 750 chez les hommes ou aux concurrents « pionniers d'or » de la dernière édition.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du Trail sera considéré comme nul).

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront via internet sur le site www.trail-de-laqueduc.fr avec paiement sécurisé en ligne jusqu'au Samedi 11 octobre 2025 minuit. Il n'est pas prévu d'inscription dans les locaux de l'organisateur (en Mairie) : les inscriptions se feront en ligne uniquement.

Si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne, des inscriptions physiques, sur place, pourront être enregistrées le samedi 11 octobre 2025 à partir de 14h, pour les courses enfants uniquement, au Gymnase du Plan du Loup, Allé Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Annulation et remboursement :

Une demande d'annulation et de remboursement ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant la manifestation (mercredi 1er octobre 2025) et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation en particulier). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé et ne sera autorisé.

Il en est de même pour les demandes de changement de course. Elles ne pourront par ailleurs être accordées que si le nombre de places restantes dans la course souhaitée le permet. En cas de changement de format de course, aucun remboursement ne sera effectué.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement, ni à aucun report d'inscription.

En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, pour cause sanitaire notamment, les droits d'engagements (hors frais d'inscription de la plateforme en ligne de 5 % ou 1 € minimum) seront intégralement remboursés. Une annulation en cas de force majeure (phénomène météorologique exceptionnel ou autre) ne pourra en revanche faire l'objet d'aucun remboursement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 18 février 2025